

En exercice	120
Présents	75
Procurations	18
Votants	93

## DELIBERATION N°13c-072021

### Objet : Financement des investissements de budget général – réalisation de prêts

L'an deux mille vingt-et-un, le deux juillet, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 juin 2021*

#### Etaient présents :

##### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	Sylvie MENARDY
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
CAZOULES		
JAYAC	Guy ESTRUC	Christine PASQUET
ORLIAGUET	Alain MARINIER	
PAULIN	Catherine CHEYROU	Alain PERIQUOI
PEYRILLAC ET MILLAC	Ghislain FOURREAUX	
SALIGNAC EYVIGUES	Didier DELBARY	Nathalie GAUSSINEL
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX		
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC		

##### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Dominique SANFOURCHE
DOMME	Francis COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	Emmanuelle ALBERT
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

##### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

##### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES		
LES FARGES		
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	

AR Prefecture

024-252402284-20210702-13C072021-DE  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021

PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Sébastien CULINE	
VALOJOUXX	Philippe BASTIDE	Christiane SALVIAT

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :**

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	Marcelle DELIBIE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES	Isabelle MONTGERMONT	
VEZAC	Christian ROBLES	Sylvie DELBARY
VITRAC		

**Excusés :**

Mme Véronique COUTAND (*Les Eyzies*) ; M. Pierre COUDON (*Saint-Pompon*) ; Mme Claude DENIS (*Veyrignac*) et M. Johann LEREBOURG (*Veyrignac*).

**Procurations :**

M. Marc PONS (*Tamniès*) donne procuration à Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*)  
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. Francis COUSIN (*Domme*)  
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)  
M. Vincent JARDEL (*Sergeac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)  
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*)  
Mme Denise ARNOULT (*Peyrillac-et-Millac*) donne procuration à M. Ghislain FOURREAUX (*Peyrillac-et-Millac*)  
M. Charles MOLINA (*St Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*St Geniès*)  
M. Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme BERTHELOT Catherine (*La Chapelle-Aubareil*)  
M. Michel ANDRE (*Marcillac-St-Quentin*) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-St-Quentin*)  
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)  
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*)  
Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*) donne procuration à Mme Sylvie Jesinghaus (*Marquay*)  
M. Didier MILLEROT (*Meyrals*) donne procuration à Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*)  
Mme Marie-Eve BEYNEIX (*Saint-Vincent-de-Cosse*) donne procuration à Mme Nathalie BALLERAND (*Saint-Vincent-de-Cosse*)  
Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à M. Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)  
Mme Héloïse MARADENE (*Prats-de-Carlux*) donne procuration à Mme Marie-Laure FERBER (*Carlux*)  
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*)  
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président du SICTOM du Périgord Noir rappelle au Comité Syndical :

- que le budget principal 2021 prévoit la réalisation d'immobilisations et de travaux pour un montant global de dépenses réelles de 6 344 600 €, financée partiellement par autofinancement, par reversement du FCTVA à hauteur de 313 330 €, et par emprunt à hauteur de 4 430 903.56€. La section s'équilibre à hauteur de de 6.411.000€,
- que sans nouveau prêt, la dette s'éteint en totalité au 31 décembre 2021,
- que pour autant les engagements d'investissement pris, ou en cours, doivent être honorés,
- que de ce fait, apparait la nécessité de procéder à la réalisation de prêts destinés à financer :

Pour le matériel de pré-collecte :

La fourniture de bornes de pré-collecte des déchets pour.....	3 327 000€ TTC
La VRD nécessaire à leur mise en place estimée à.....	413 000€ TTC
L'acquisition de composteurs pour gros volume estimés à .....	48 000€ TTC
L'acquisition de deux BOM équipées de grue pour.....	568 400€ TTC

Pour les travaux :

- .....La  
réfection de la toiture des bureaux et du logement du gardien pour ..... 13 000€ TTC
- .....La  
reprise de structures de voirie pour ..... 24 800€ TTC
- .....La  
réfection de la couverture du hangar dit « la Périgourdine » ..... 210 000€ TTC

**Soit 3 836 833€ d'investissements HT et 767 367€ de TVA.....= 4 604 200€ TTC**

- qu'il y a donc lieu de traiter avec les banques afin de souscrire les contrats suivants :

- Pour la fourniture et l'installation de matériel de pré-collecte un emprunt de 3 484 000€ à taux fixe, possibilité de tirer en 4 fois sur un an, remboursable sur 10 ans, 1<sup>ère</sup> échéance en septembre 2024,
- Pour la fourniture et l'installation de matériel de pré-collecte un emprunt pour le financement de la TVA à hauteur de 700 000 € à taux fixe, remboursable in fine au 1<sup>er</sup> trimestre 2024,
- Pour les travaux au centre d'exploitation, un emprunt de 246 000 € à taux fixe, remboursable sur 20 ans,

- que le tableau fait apparaître les propositions des banques consultées (Crédit agricole, Caisse d'épargne, la banque postale, Crédit mutuel, Société générale) et qu'il y a lieu de retenir une de ces propositions,

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni le 28/06/2021

En ce qui concerne le financement de 3 484 000€ pour la fourniture et l'installation de matériel de pré-collecte, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de contracter auprès de la Société Générale un emprunt d'un montant total de 2,700,000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Montant total : 2,700,000 euros**

Le prêt est consenti jusqu'au 30/12/2031 et s'amortira sur 10 ans à compter de la date de consolidation fixée au 30/12/2021.

**Phase de mobilisation : oui**

1

- **Nominal : 2,700,000 €**
- Début : Date de signature du contrat

**AR Prefecture**

024-252402284-20210702-13C072021-DE  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021

- Fin : 30/12/2031
- Intérêts : Euribor\* 1, 3, 6 mois (selon la date de décaissement) + 0.50 %
- Commission de non-utilisation : De la signature du contrat jusqu'à la consolidation, une commission de 0.10% l'an est perçue semestriellement où à la fin de la phase de mobilisation à terme échu sur l'encours moyen non utilisé.\* floorés à zéro.

**Phase de consolidation :** D'un commun accord entre la Société Générale et SICTOM DU PERIGORD NOIR, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » sur le contrat «Taux de Marché» selon les conditions présentées ci – dessous :

- Montant : 2,700,000 euros
- Date de départ : 30/12/2021
- Maturité : 30/12/2031 (10 ans)
- Amortissement : Linéaire (capital constant)
- Périodicité : Annuelle
- Base de calcul : Exact/360
- Taux d'intérêts :

Chaque périodicité du 30/12/2021 au 30/12/2031 : **0.51 %**

**Soulte de rupture des conditions financières :** une soulte de rupture des conditions financières sera due par le client (i) dans un certain nombre de cas et (ii) selon des modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire.

**Décide** de contracter auprès de la Société Générale un emprunt d'un montant total de 784,000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Montant total : 784,000 euros**

Le prêt est consenti jusqu'au 15/03/2032 et s'amortira sur 10 ans à compter de la date de consolidation fixée au 15/03/2022.

**Phase de mobilisation : oui**

- **Nominal : 784.000 €**
- Début : Date de signature du contrat
- Fin : 31/06/2022
- Intérêts : Euribor\* 1, 3, 6 mois (selon la date de décaissement) + 0.50 %
- Commission de non-utilisation : De la signature du contrat jusqu'à la consolidation, une commission de 0.10% l'an est perçue semestriellement où à la fin de la phase de mobilisation à terme échu sur l'encours moyen non utilisé. \* floorés à zéro.

**Phase de consolidation :** D'un commun accord entre la Société Générale et SICTOM DU PERIGORD NOIR, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à «Taux Fixe de Marché» sur le contrat «Taux de Marché» selon les conditions présentées ci – dessous:

- Montant : 784,000 euros
- Date de départ : 15/03/2022

AR Prefecture

024-252402284-20210702-13C072021-DE  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021


- Maturité :15/03/2032 (10 ans)
- Amortissement : Linéaire (capital constant)
- Périodicité : Annuelle
- Base de calcul : Exact/360
- Taux d'intérêts :

Chaque périodicité du 15/03/2022 au 15/03/2032 :**0.53 %**

- **Soulte de rupture des conditions financières** : une soulte de rupture des conditions financières sera due par le client (i) dans un certain nombre de cas et (ii) selon des modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire1
- **Autorise** son Président à signer les contrats correspondants,

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 02 juillet 2021.

Jérôme PEYRAT  
Président



S.I.C.T.O.M.  
du  
PÉRIGORD  
NOIR  
LABORNE 120 24200 MARCILLAC

**AR Prefecture**

024-252402284-20210702-13C072021-DE  
Reçu le 09/07/2021  
Publié le 09/07/2021